

ZAHIRA ABED, First Secretary
PM Algeria.

65

M. le Président,

La délégation algérienne souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de l'Equateur dirigée par S.E.M. , Vice Président et la remercie pour son excellent exposé introductif.

Elle se félicite de l'acceptation par l'Equateur de la majorité des recommandations reçues lors du premier cycle et que des suites favorables aient été données à la quasi totalité de ces recommandations. Cela témoigne de l'engagement de ce pays à œuvrer en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Nous nous réjouissons que l'Equateur ait réussi à consolider la paix et la stabilité dans le pays et à renouer avec la croissance économique, ce qui n'est sans impact positif sur la jouissance des droits de l'homme par la population.

Un nouveau cadre constitutionnel a été approuvé en 2008 en Equateur. Cette constitution prévoit l'adoption de mécanismes novateurs en matière de reconnaissance des droits de l'homme et établit des thèmes prioritaires en la matière.

L'adoption de cette constitution a contribué également à la promotion d'un système national de santé qui prend en charge la diversité sociale et culturelle qui caractérisent la société équatorienne. C'est ainsi qu'en 2011 une loi portant sur l'éducation interculturelle bilingue a été promulguée.

Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de ces programmes de développement et de promotion des droits de l'homme.

Nous l'encourageons également à poursuivre ses efforts en vue de l'opérationnalisation des principes inscrits dans la constitution.

Enfin, nous lançons un appel à la communauté internationale pour accompagner ce pays, selon ses besoins et ses priorités, dans ses efforts de développement et de renouveau et de faire de ce deuxième cycle de l'EPU un succès.

Je vous remercie